

# Comparaître aujourd'hui La comparution des parties devant le juge

# Vendredi 22 octobre 2021

de 9h à 18h, amphi. VOLNEY

à la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion Université d'Angers – Campus Saint-Serge Programme et inscriptions :

centrejeanbodin.univ-angers.fr











Bien qu'elle occupe une place centrale dans le procès, la comparution en justice n'est l'objet que d'assez peu d'approfondissement en tant que telle. En matière civile comme en matière pénale, le fait que le justiciable apparaisse au juge (l'ancien verbe comparoir vient du latin comparere, qui signifie apparaître) manifeste pourtant tout à la fois sa connaissance du procès et son intention d'y prendre part. En cela, la comparution participe de l'exercice d'une bonne justice et spécialement de la réalisation des droits de la défense, raison pour laquelle il convient de s'y attarder.

Par ailleurs, la question de la comparution est au cœur de plusieurs mouvements contemporains désormais bien identifiés. D'abord, la comparution ne peut qu'être concernée par la fondamentalisation du droit et son vecteur privilégié dans le droit du procès : l'article 6 § 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ensuite, le souci de rationaliser les coûts de la justice ne peut ignorer la comparution, qui dans sa représentation la plus classique consiste pour les parties à se présenter en personne devant le juge, ce qui suppose un temps et des moyens que l'on peut vouloir économiser. Enfin, la comparution est affectée par l'essor du numérique ; il n'est que de penser à l'utilisation croissante de la visioconférence pour s'en convaincre.

Afin d'inaugurer le cycle de colloques des « Dialogues angevins du droit et de la justice » entre la Faculté de droit, économie et gestion et la Cour d'appel d'Angers, il nous a semblé pertinent d'échanger sur ce que devient la comparution, à l'aune de ces phénomènes récents. Deux tendances nous retiendront au cours de cette journée, qui seront appréhendées d'un point de vue théorique et pratique : dans la matinée, la faveur actuelle à la comparution des parties et ses limites nous intéresseront ; dans l'après-midi, la diversification actuelle des formes que peut prendre la comparution nous retiendra.

#### Sous la direction scientifique de :

**Lionel ASCENSI,** Maître de conférences associé à l'Université d'Angers, Conseiller référendaire à la Cour de cassation, Codirecteur du Diplôme d'Université de sciences criminelles ;

Caroline DUPARC, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, Codirectrice de l'Institut d'études judiciaires d'Angers, Codirectrice du Diplôme d'Université de sciences criminelles ;

**Sylvain JOBERT,** Agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université d'Angers, Codirecteur de l'Institut d'études judiciaires d'Angers, directeur du Master 2 droit et pratique de la procédure.

#### 9h00 Accueil des participants

#### 9h15 Allocutions d'ouverture

**Christophe DANIEL,** Doyen de la faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers

**Félicien LEMAIRE**, Directeur du centre Jean Bodin, Professeur à l'Université d'Angers

Éric MARÉCHAL, Premier président de la Cour d'appel d'Angers Jacques CARRÈRE, Procureur général près la Cour d'appel d'Angers

#### 9h45 Propos introductifs

**Soraya AMRANI-MEKKI,** Agrégée des facultés de droit, Professeure à l'Université Paris Nanterre

#### MATINÉE – UNE COMPARUTION FAVORISÉE

Présidence de la matinée : *Sylvain JOBERT, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers* 

#### 1. La comparution : un droit

# 10h00 Le point de vue d'une universitaire Caroline DUPARC, Maître de conférences HDR à l'Université d'Angers

Caroline DUPARC, Maure de conjerences HDR à l'Oniversile d'Angers

## 10h20 Le point de vue d'une magistrate

**Catherine CORBEL,** Présidente de chambre à la Cour d'appel d'Angers

#### 10h40 Le point de vue d'un huissier de justice Alexandre BÉDON, Huissier de Justice

11h00 Débats

#### 11h15 Pause

#### 2. La comparution : un devoir?

#### 11h45 Le point de vue d'un universitaire civiliste Sylvain JOBERT, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers

#### 12h05 Le point de vue d'une universitaire pénaliste

**Raphaële PARIZOT,** Agrégée des facultés de droit, Professeure à l'Université Paris Nanterre

#### 12h25 Le point de vue d'un magistrat

**Loïs RASCHEL,** Substitut général chargé du secrétariat général à la Cour d'appel d'Angers

#### 12h45 Débats

13h00 Déjeuner											
ionuu Deleuner	п	7	-	$\neg$	$\cap$	$\neg$	<u> </u>	_	 10	$\overline{}$	
	- 1	$\neg$	m			ı,	-	┅	 Гl	$\sim$	r

#### 14h20 Reprise des débats

#### APRÈS-MIDI – UNE COMPARUTION DIVERSIFIÉE

Présidence de l'après-midi : *Caroline DUPARC, Maître de conférences HDR* en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Angers

#### 1. La comparution à distance

#### 14h30 Le point de vue d'une universitaire

Hariniti MATSOPOULOU, Professeure à l'Université Paris-Saclay

#### 14h45 Le point de vue d'un magistrat

Thierry PHELIPPEAU, Avocat général près la Cour d'appel d'Angers

#### 15h00 Le point de vue d'une avocate

Émilie BOURDON, Avocate au barreau du Mans

#### 15h15 Le point de vue d'un sociologue

**Christian LICOPPE,** Professeur de sociologie des technologies d'information et de communication à Telecom ParisTech

#### 15h30 Débats

15h50 Pause

#### 2. La comparution sans audience

#### 16h00 Le point de vue d'une universitaire

Corinne BLÉRY, Professeure à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

### 16h20 Le point de vue d'un magistrat

**Stéphane BENMIMOUNE,** Conseiller chargé du secrétariat général de la première présidence de la Cour d'appel d'Angers, Magistrat délégué à la formation

#### 16h40 Le point de vue d'une avocate

Aurélie DOMAIGNÉ, Avocate au barreau du Mans

#### 17h00 Débats

#### 17h20 Propos conclusifs

**Aurélie BERGEAUD-WETTERWALD,** Agrégée des facultés de droit, Professeure à l'Université de Bordeaux

#### 17h40 Clôture du colloque

#### Contact

#### Fiona PERNET

Chargée du partenariat et de la valorisation de la recherche Tél. : 02 41 96 21 02 fiona.pernet@univ-angers.fr

#### **Service recherche**

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion 13 allée F. Mitterrand 49 036 Angers cedex 01

